

Image not found or type unknown



Vente d'une maison individuelle

Par **DanLau**, le **29/11/2020 à 16:20**

Bonjour,

Pouvez-vous me lister les documents necessaires pour vendre une maison individuelle construite en 2009 en Martinique ?

Merci

Cordialement

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Par **Tisuisse**, le **30/11/2020 à 09:51**

Bonjour,

Votre notaire vous fournira cette liste.

Par **Visiteur**, le **30/11/2020 à 18:27**

Bonsoir

Pour la vente de votre maison, vous aurez besoin des diagnostics immobiliers... Amiante,

termes, électricité, performance énergétique, gaz et mesures Loi Carrez.

Prévoir aussi votre certificat de propriété et l'acte d'achat du terrain ainsi que la synthèse du syndic, les derniers PV d'AG et le règlement de copropriété (lorsque c'est le cas).

Le dernier avis d'imposition, de taxe foncière ainsi que de taxe d'habitation

Enfin, tous les éléments permettant de déterminer le prix de revient unitaire, pour l'évaluation de la plus-value éventuelle.

Par **DanLau**, le **01/12/2020 à 14:58**

Bonjour,

Merci pour votre information

Dan

Par **Visiteur**, le **01/12/2020 à 16:51**

Je vous en prie, nous sommes ici pour vous accueillir au mieux et essayer d'aider.

Par **avocat-mûr**, le **03/12/2020 à 09:40**

Bonjour,

C'est effectivement le genre de chose à voir avec un notaire, afin que vous soyez en règle et que tout soit fait correctement. Bonne continuation

Par **morobar**, le **03/12/2020 à 09:42**

Bonjour,

Bien se renseigner chez le notaire est indispensable, surtout dans les Iles des antilles où les règles sont différentes de la métropole, en terme de permis, distances à la mer...